



Mairie
 2, Place de l'église
 44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
 Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
 Site internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 8 février 2021

- Bilan de fonctionnement de l'Espace Castella**

Le bilan financier de fonctionnement 2020 présente un résultat déficitaire de 8 864,73 euros.

Ce déficit s'explique par le contexte sanitaire et les restrictions d'utilisation des salles en vigueur depuis mars 2020.

Les consommations électriques sont quasiment identiques à l'année 2019 compte tenu des rattrapages ayant lieu sur les factures.

La commune va se rapprocher du SYDELA, gestionnaire du groupement de commande en électricité, afin d'avoir une meilleure vision des consommations.

- Révision des tarifs communaux**

Le Conseil Municipal valide les propositions de la commission Finance portant sur un maintien au 1^{er} avril 2021 des tarifs actuellement en vigueur.

Le Conseil Municipal valide le principe d'une révision des tarifs au 1^{er} janvier de chaque année à compter du 1^{er} janvier 2022.

Espace Castella

| TARIFS | Salle ¼ 80 m ² | Salle ¾ 242 m ² | Salle entière 322 m ² |
|---|---|-------------------------------|-------------------------------------|
| DÉPÔT DE GARANTIE | 500 € | | |
| ARRHES | 50 % minimum du montant de la location | | |
| ASSOCIATIONS COMMUNALES | | | |
| Repas, avec ou sans bal (1) | 152 € | 304 € | 406 € |
| Bal - concert | sans objet | 188 € | 251 € |
| Vin d'honneur, spectacles d'écoles gratuits, réunions entrées gratuites, y compris réunions politiques) | 26 € | 52 € | 70 € |
| Supplément – location verres pour vin d'honneur (lavés par les utilisateurs obligatoirement) | 26 € | 52 € | 70 € |
| Loto – Théâtre – Jeux de cartes – Réunions entrées payantes – Exposition-vente – Braderie | 51 € | 102 € | 136 € |
| Entraînement sportif, spectacles pour écoles pendant le temps scolaire | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| 1 Utilisation gratuite par an dans la limite du tarif de base de 406 € | | | |
| PARTICULIERS DE LA COMMUNE | | | |
| Repas, avec ou sans bal (1) | 152 € | 304 € | 406 € |
| Bal (à but non lucratif uniquement) | sans objet | 190 € | 254 € |
| Vin d'honneur, réunions entrées gratuites, y compris réunions politiques) | 26 € | 52 € | 70 € |

| | | | |
|--|-------|------------|------------|
| Supplément – location verres pour vin d'honneur (lavés par les utilisateurs obligatoirement) | 26 € | 52 € | 70 € |
| Exposition vente – Braderie – Réunions entrées payantes | 102 € | 204 € | 272 € |
| Repas froid, pique-nique, sans utilisation de la vaisselle ni de la cuisine. La réservation pour ce type de location ne pourra être reçue plus de 2 mois avant la date choisie. | 102 € | sans objet | sans objet |
| UTILISATEURS HORS COMMUNE | - | - | - |
| Repas, avec ou sans bal (1) | 228 € | 456 € | 608 € |
| Vin d'honneur, réunions ou spectacles entrées gratuites, y compris réunions politiques) | 51 € | 102 € | 136 € |
| Supplément – location verres pour vin d'honneur (lavés par les utilisateurs obligatoirement) | 26 € | 52 € | 70 € |
| Loto – Théâtre – Jeux de cartes – Réunions entrées payantes – Exposition-vente – Braderie | 127 € | 254 € | 339 € |

| | | | |
|-------------------------|---|---|---|
| - | - | - | - |
| Utilisation de la régie | | | |
| - | - | - | - |

(1) Prix avec vaisselle lavée par les utilisateurs.

Pour 2 jours ou + consécutifs de réservation du même équipement, le prix de location à compter du 2ème jour est fixé à 50 % du prix de location du 1er jour

Tarifs divers

| Désignation | Montants | |
|--|---|---------------------------|
| | <u>Concessions 50 ans</u> | <u>Concessions 30 ans</u> |
| Concessions dans le cimetière | | |
| - ordinaire (2 m²) | 120,00 € | 85,00 € |
| - ordinaire pour enfants | 60,00 € | 43,00 € |
| - pour cavurnes | 120,00 € | 85,00 € |
| Taxe d'inhumation | Supprimé à compter du 01 01 2021 | |
| Location Chapelle des Templiers (vin d'honneur ou réunion) | 26,00 € | |
| Location de la Maison Jacob - par jour | | |
| - Associations aubinoises | gratuit | |
| - Particuliers aubinois - par jour | 26,00 € | |
| Participation aux frais d'entretien du réseau public de télédistribution (Personne occupant au 1er janvier de l'année n+1 une habitation raccordée à l'antenne collective implantée rue des Chêneaux) | 27,00 € | |
| Participation pour insertion publicitaire dans le bulletin municipal | Encart 7,5 X 4 | 28,00 € |
| | Encart 15 X 4 | 56,00 € |
| Droit de place | par jour de stationnement | 11,00 € |
| | par trimestre civil (1 stationnement par semaine) | 105,00 € |

Scolarité Enseignement

| DESIGNATION | | Montants |
|---|--------------------|----------------|
| Facture de fournitures scolaires à l'Ecole Publique Jean-Pierre Timbaud de Saint-Aubin des Châteaux, (1/2 sur effectifs janvier - 1/2 sur effectifs de septembre de l'année en cours) - par élève aubinois | | 35,00 € |
| Dotation pour frais de secrétariat école Jean-Pierre Timbaud : (1/2 sur effectifs janvier - 1/2 sur effectifs de septembre de l'année en cours) - par élève aubinois | | 1,50 € |
| Subvention à l'OGEC de l'Ecole Sainte-Laura Montoya de Saint-Aubin des Châteaux, pour achat de fournitures scolaires à la rentrée de septembre de l'année en cours (cf. annexe à la convention de forfait communal du 15 janvier 2007). (1/2 sur effectifs janvier - 1/2 sur effectifs de septembre de l'année en cours) - par élève aubinois | | 35,00 € |
| Dotation pour frais de secrétariat école Sainte Laura Montoya - (1/2 sur effectifs janvier - 1/2 sur effectifs de septembre de l'année en cours) - par élève aubinois | | 1,50 € |
| Bons de fournitures scolaires aux élèves aubinois, depuis le secondaire jusqu'à moins de 18 ans au 31 décembre de l'année en cours | | 32,00 € |
| Aide aux familles aubinoises ayant un enfant scolarisé en primaire ou maternelle participant à une classe de découverte Celle-ci sera versée, sur présentation de justificatif par l'établissement organisateur : - Directement aux familles pour les élèves fréquentant l'Ecole Publique Jean-Pierre TIMBAUD de Saint-Aubin des Châteaux ou un établissement scolaire extérieur à Saint-Aubin des Châteaux - A l'OGEC pour l'Ecole Privée Sainte Laura Montoya (cf. annexe à la convention de forfait communal du 15 janvier 2007) | par jour de départ | 7,00 € |

Assainissement

Le Conseil Municipal fait le choix de revaloriser la part au m3 et reconduit pour 2021 le montant de la part fixe.

| Redevance d'assainissement | Montants |
|---|-------------------|
| 1 - Prime fixe | 41,00 € |
| 2 - Prime sur consommation d'eau (dès le 1er m3 d'eau consommé) | 1,20 €/ m3 |

| Assainissement - frais de branchement et raccordement au réseau | Tarif au 1 ^{er} avril 2020 | majoration proposée | Revalorisation au 1 ^{er} avril 2021 |
|--|-------------------------------------|---------------------|--|
| Remboursement des frais de branchement | Néant | - € | Néant |
| Participation pour l'Assainissement Collectif des maisons individuelles existantes (dans le cas d'une extension de réseau) | 1 152,00 € | 2,00% | 1 175,00 € |

Photocopies

| Tarifs ordinaires | Recto | Tarif | Recto/verso | Tarif |
|--|--------|--------|-------------|----------------------|
| Format A4 (21X29,7) | | | | |
| - de 1 à 50 exemplaires | 0,18 € | 0,20 € | 0,24 € | 0,25 € |
| - de 51 à 100 exemplaires (d'un même document) | 0,12 € | 0,15 € | 0,18 € | 0,20 € |
| - + de 100 exemplaires (d'un même document) | 0,06 € | 0,06 € | 0,12 € | 0,12 € |
| Tarif appliqué à la totalité des copies demandées | | | | |
| Format A3 (29,7 X 42) | | | | |
| - de 1 à 50 exemplaires | 0,24 € | 0,25 € | 0,30 € | 0,30 € |
| - de 51 à 100 exemplaires (d'un même document) | 0,18 € | 0,20 € | 0,24 € | 0,25 € |
| - + de 100 exemplaires (d'un même document) | 0,12 € | 0,12 € | 0,18 € | 0,18 € |
| Tarif appliqué à la totalité des copies demandées | | | | |
| Tarif spécifique appliqué à la totalité des copies demandées, quels que soient le format et le nombre | | | | Tarif arrondi |
| - Associations Aubinoises | | 0,06 € | | Maintien |
| - scolaires aubinois - du primaire jusqu'au Bac | | 0,06 € | | |
| (uniquement pour les besoins de leur scolarité) | | | | |

- **Attribution des subventions 2021**

La commission des finances, lors de sa dernière réunion, a décidé de ne pas faire évoluer les bases des subventions aux **associations Aubinoises**. Certaines sont forfaitaires, d'autres sont calculées en fonction des effectifs.

Le Conseil Municipal, décide, d'attribuer au titre de l'année 2021 les subventions suivantes :

| | |
|--|---------------|
| US Aubinoise Football | 1 022,00 € |
| Hand-Ball Club Aubinois | 332,00 € |
| Badminton Loisirs Aubinois | 0,00 € |
| Office Intercommunal des Sports Nord-Castel | 624,00 € |
| Amicale Laïque Aubinoise | 1 327,00 € |
| Subvention exceptionnelle en cas d'utilisation de l'Espace Castella en 2021 | 70,00 € |
| Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Privée (APEL) | 519,00 € |
| Subvention exceptionnelle en cas d'utilisation de l'Espace Castella en 2021 – ¾ de salle | 52,00 € |
| ARCEL | 1 301,00 € |
| UNC - AFN | 222,00 € |
| L'Amitié Aubinoise | 222,00 € |
| Association des St-Aubin de France | 162,00 € |
| ADAPEI "Les Papillons Blancs" Châteaubriant | 37,00 € |
| BTP CFA Loire-Atlantique Saint-Herblain | 58,00 € |
| Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés section Châteaubriant | 37,00 € |
| France ADOT 44 | 37,00 € |
| Handi chiens | 37,00 € |
| ADMR Derval | 250,00 € |
| Aide à Domicile pour Tous - ADT 44 Nantes | 100,00 € |
| ADAR Orvault | 100,00 € |
| Gardon d'Herbe Castelbriantais | 37,00 € |
| Restaurants du cœur | 104,00 € |
| Echanges et Solidarité 44 | 37,00 € |
| Total | 6617 € |

La commission Finance propose de lisser les subventions attribuées aux associations aubinoises sur 2 ans et de prendre la dotation la plus avantageuse sur 2 années et ainsi éviter une trop grande fluctuation des subventions liées à la variation des effectifs. Le Conseil Municipal valide ce principe.

- **Renouvellement du contrat de prestation de service avec la société SMA NETAGIS – Groupement de commande intercommunal**

Le 25 mai 2018, le règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en application. Ce règlement a renforcé la responsabilité des organismes. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Pour piloter la gouvernance des données personnelles, la commune confié cette mission à un Délégué à la Protection des Données chargé d'exercer une mission d'information, de conseil et de contrôle en interne.

Ses missions principales sont les suivantes :

- ✓ contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données ;
- ✓ être l'interlocuteur de la commune pour toute question se rapportant à cette mission ;
- ✓ conseiller l'organisme sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et en vérifier l'exécution ;
- ✓ coopérer avec la CNIL et être son point de contact

Le contrat de prestation de service relatif à la mission de délégué à la protection des données personnelles a été mutualisé entre les 26 communes et la Communauté de Communes. Il est arrivé à échéance le 31 décembre 2020. La société SMA NETAGIS avait été retenue pour cette prestation.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à son renouvellement dans des conditions identiques au contrat précédent à l'exception de la phase d'état des lieux qui a déjà été réalisée dans le cadre du contrat précédent. Le contrat est conclu pour une période initiale de 12 mois renouvelable 1 fois.

Le coût global de cette prestation est estimé à 26 217,20 € TTC. Ce montant est réparti entre les communes et la communauté de communes de Chateaubriant Derval. Le montant à la charge de la commune de Saint-Aubin des Châteaux s'élève à 786,52 € TTC pour l'année 2021. La redevance est révisable annuellement.

Le Conseil municipal, **accepte** les conditions figurant au contrat de services de délégué à la protection des données personnelles telles que proposées par la SAS SMA NETAGIS et autorise sa signature.

- ***Convention avec la société Engie Green – Participation financière à la réalisation de diagnostics thermiques sur les bâtiments communaux***

Dans le cadre de l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Saint-Aubin des Châteaux, la société Engie Green a proposé à la collectivité une contribution financière pour la réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments communaux et la mise en œuvre de travaux de rénovation thermique.

Le montant de la participation s'élève à 5 000 euros.

La convention est d'une durée d'un an à compter de sa signature.

Il est rappelé au Conseil Municipal que la commune a adhéré au Conseil en Energie Partagée proposé par le SYDELA afin de réaliser les bilans énergétiques des bâtiments préalablement à la réalisation des diagnostics thermiques qui ne concerneront que les bâtiments les plus énergivores.

Le Conseil Municipal **Approuve** les termes de la convention dénommée « offre de concours » proposée par Engie Green.

M. Le Maire ne prend pas part au vote.

- ***Participation à la scolarisation d'un élève aubinois fréquentant une classe spécialisée dans un établissement extérieur à la commune – Ecole Nazareth St-Joseph de Chateaubriant***

Le Conseil municipal répond favorablement à la demande l'OGEC de Chateaubriant qui sollicite le versement d'une contribution financière dans le cadre de la scolarisation d'un enfant aubinois fréquentant une classe ULIS.

La commune de Saint-Aubin des Châteaux ne dispose pas d'une telle structure ni à l'école Jean-Pierre TIMBAUD, ni à l'école privée Sainte Laura Montoya.

La participation s'élève à 580 € pour l'année scolaire 2020/2021.

● **Investissements 2021**

Les investissements déjà engagés sont présentés au Conseil Municipal

Les projets à financer principalement sont les suivants :

- Travaux d'extension des vestiaires sportifs
- Aménagement Rue de la Vigne
- Effacement des réseaux Rue de Chateaubriant et Rue de la Vigne
- Pose d'un mât d'éclairage public à l'Espace Castella
- Travaux de peinture sur la porte de l'Eglise
- Aménagement des abords de l'Espace Castella
- Programme de voirie 2021
- Travaux de gros entretiens sur les bâtiments communaux
- Remplacement du Beffroy des cloches de l'Eglise
- Renouvellement de poteaux incendie
- Achat de mobilier pour le service de restauration scolaire
- Licence des logiciels métiers
- Etudes PLU
- Avance en vue d'engager les études portant sur le futur lotissement de Mauny
- Aménagement d'un local pour l'accueil d'un médecin

Questions ou informations diverses

● **Proposition d'installation d'un panneau lumineux d'information**

La communauté de communes de Chateaubriant Derval propose aux communes d'intégrer le groupement de commandes portant sur l'achat de panneaux lumineux d'information. Le coût est estimé entre 10 000 et 15 000 euros HT plus les frais annexes.

Le Conseil Municipal donne son accord.

● **Demande d'acquisition de la parcelle YK 0041 à La Chapelle**

Le Conseil Municipal donne son accord de principe quant à la demande d'acquisition de la parcelle YK 0041 formulée par le locataire.

● **Aménagement de la Rue de La Vigne**

Le Cabinet est à l'écoute de la commune.

Le relevé topographique est en cours.

La largeur de la voirie permet de faire des aménagements de sécurité et des cheminements doux.

Le Conseil Municipal rappelle l'objectif premier de cet aménagement qui est de casser la vitesse et de sécuriser les déplacements.

La présentation des esquisses d'aménagement est prévue le 10 mars.

- **Lotissement Cap Ouest**

L'acte de rétrocession, par la société COMECA, des espaces communs du lotissement CAP OUEST, rue des Acacias et rue des Genêts, a été signé le 22 juillet 2020, pour l'euro symbolique.

Une demande d'achat partiel de la bande de terrain longeant les lots a été formulée par le futur acquéreur du dernier lot restant à vendre.

M Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des courriels adressées par ce futur acquéreur.

Le Conseil Municipal, maintient sa position de ne pas donner une suite favorable à cette demande d'acquisition dans la mesure où des réseaux sont enterrés sous cette bande de terrain.

- **Convention d'autorisation de raccordement électrique –Distributeur à pain**

Un projet de convention a été établi par l'association Diocésaine de Nantes. Elle sera présentée au prochain Conseil Municipal

- **Village de la Chesnaie – Problème de vitesse**

Le village est désormais traversé par des poids lourds suite à l'interdiction de traversée des poids lourds Rue du 8 mai et Rue Alsace Lorraine à Chateaubriant.

Un travail en commun est à engager entre la commune de Saint-Aubin des Chateaux et la commune de Chateaubriant afin de trouver des solutions.

- **Recours contre la déclaration préalable de division foncière n° 04415318C2002 à la Coquerie**

La requête a été rejetée par le tribunal administratif par jugement du 2 février 2021.

Le requérant dispose de 2 mois pour faire appel de ce jugement

- **Passage à la collecte bi mensuelle – Ramassage des ordures ménagères**

Le Changement des consignes de tri au 1^{er} janvier 2021 s'est accompagné d'une collecte à un rythme bi-mensuel.

Les habitants des villages, ne disposant pas de conteneurs individuels, font part des désagréments subis suite à ce changement de rythme de collecte.

- **Dispositif cœur de Bourg proposé par le Conseil Départemental**

Le Conseil Municipal prend connaissance du dispositif « Cœur de Bourg » qui vise à promouvoir les démarches de requalification de cœur de bourg / cœur de ville en favorisant une réflexion globale sur le centre bourg intégrant le commerce, les déplacements, les équipements. Une présentation de ce dispositif en Conseil Municipal par les services du Département est proposée en vue d'engager la réflexion sur l'engagement de la commune dans cette démarche

- **Projet de curage de la Lagune**

Une bathymétrie est prévue entre le 6 et le 9 avril 2021 par les services de l'assistance technique du Conseil Départemental

- ***Point sur le projet d'accueil d'un médecin généraliste***

Une rencontre va avoir lieu entre le président de la communauté professionnelle territoriale de Santé, la commune, et le docteur GODDE qui part en retraite, afin de faire un point sur les pistes à suivre pour trouver un nouveau médecin.

Pas d'avancée pour le moment dans le cadre de l'OPASS.

- ***Reprise de l'épicerie de la Commune***

Deux candidats se sont faits connaître

- ***Poteau téléphonique de la Gaudinai***

Un poteau est hors service depuis plusieurs semaines. Orange n'intervient pas malgré des relances de la collectivité.

- ***Projet de numérotation des villages***

Une rencontre avec la Poste va être organisée, l'opérateur proposant aux collectivités ce service.

- ***Service de l'accueil périscolaire***

Le règlement et le fonctionnement du service sont à faire évoluer.

Un groupe de travail composé d'élus, d'agents et des services administratifs sera mis en place.

- ***Bilan de l'activité du service Urbanisme***

En 2019, 25 dossiers de Déclarations Préalables ont été déposés contre 35 en 2021.

Le nombre de permis de construire déposés a chuté en 2020.

La séance est levée à 23h

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 8 mars 2021 à 19h30